

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME PRÉPARE LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Un appel est lancé pour le vote des étrangers

Dernièrement, la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a invité Vincent Rebérioux, responsable du collectif Droit de vote 2014 et vice-président de la LDH, pour un débat à propos du droit de vote des étrangers aux prochaines élections municipales. Pendant près de deux heures, il a expliqué pourquoi il a choisi de s'engager en faveur de ce droit qui ressort, pour lui, du simple principe d'égalité face à la citoyenneté.

Le droit de vote des étrangers faisait partie des 110 propositions du candidat François Mitterrand en 1981. Et des 60 propositions du candidat François Hollande en 2012. Pourtant, force est de constater qu'en trente ans, rien ou presque n'a changé. Presque, parce que certains étrangers ont obtenu le droit de vote aux élections locales dès 1992 : les ressortissants de l'Union européenne. Et ce n'est pas une réforme du droit français, mais bien une simple transposition en droit national du traité de Maastricht, adopté par l'ensemble de l'Union européenne. À noter qu'ils ont quand même dû attendre près de dix ans pour voir ce droit s'appliquer, le premier vote datant seulement de 2001. Et encore est-il limité puisqu'ils peuvent voter et être élus mais ne peuvent être maire ou adjoint, et compter parmi les grands électeurs pour la désignation des sénateurs.

DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

Toutefois, cet accès au vote pour les Européens crée une faille dans le sacro-saint principe de lien indéfectible entre nationalité et citoyenneté. Une faille qui met à mal le principal argument des

opposants au droit de vote des étrangers. Même si aucun ne s'est manifesté ce soir-là, Vincent Rebérioux n'a pas caché que l'opinion publique semble avoir à nouveau basculé ces dernières semaines. On est passé d'une majorité favorable à une majorité hostile. Et le difficile contexte de l'adoption du mariage pour tous n'arrange rien. Aujourd'hui, la majorité des trois cinquièmes des parlementaires français, nécessaire pour cette réforme constitutionnelle, est loin d'être acquise. Un comptage mathématique pur indiquerait un déficit de trente voix !

CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE

Pourtant, d'après Vincent Rebérioux, trois motifs principaux justifient d'accorder le droit de vote aux étrangers, « le principe de suffrage universel, l'existence d'un précédent avec le vote des étrangers européens et la citoyenneté de résidence ». Il souligne le non-sens « de personnes qui vivent en France depuis des années, qui travaillent, qui paient des impôts, qui sont parents d'élèves, élus associatifs, délégués syndicaux... qui ont les mêmes droits que l'ensemble des citoyens français,



Christophe Cavard (à droite) est le seul élu national qui a répondu à l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme.

sauf celui de décider par qui et comment ils veulent voir gérer leur ville, donc leur quotidien ». Des paroles qui ont trouvé écho dans le public, l'intervention de Vincent Rebérioux s'étant conclue par de nombreux applaudissements. Et une pro-

blématique qui dépasse largement les clivages traditionnels entre gauche et droite. Mais pour les partisans de ce droit de vote, l'heure est à l'inquiétude, « le calendrier tourne, les listes électorales doivent être arrêtées le 31 décembre

prochain, il faut créer des listes complémentaires. Et, pour le moment, la réforme a été retirée du programme de la réunion du Parlement à Versailles cet été ». Pour rassurer les opposants, Vincent Rebérioux a conclu son exposé en expliquant que « le

droit de vote des étrangers n'est pas une révolution. Il n'y a pas de vote communautariste, mais, comme partout, des gens de tous bords et de toutes opinions, reflétant assez bien la tendance nationale ».

Muriel Duny

L'AVIS DES ÉLUS

Que vont voter vos députés ?

Christophe Cavard (Verts)
6^e circonscription (Uzès)

Je suis favorable au vote des étrangers non communautaires. Je suis en effet pour une citoyenneté de résidence et non fondée sur la nationalité. Accorder ce vote serait d'ailleurs en parfaite cohérence avec les droits de plus en plus importants accordés aux étrangers (association, éligibilité aux instances représentatives du personnel, représentants de parents d'élèves et d'enseignants, représentants des locataires...). Les expériences des autres pays de l'Union démontrent les effets positifs sur l'intégration des individus, notamment les enfants français des personnes étrangères. Par ailleurs, aucun repli communautaire n'a été démontré, bien au contraire. Je ne vois donc aujourd'hui aucune raison de me positionner contre le droit de vote des étrangers non communautaires.



Fabrice Verdier (PS)
4^e circonscription



La 50^e proposition de François Hollande reste d'actualité. Les élections locales expriment les choix d'une population en matière de politique de proximité. Il n'est pas incongru que les étrangers qui travaillent, payent des impôts et respectent les lois de la République puissent agir politiquement et soient considérés comme des citoyens s'exprimant sur le territoire local. Le droit de vote serait strictement encadré et limité aux élections locales avec la possibilité de pouvoir être élu conseiller municipal. 15 pays de l'Union européenne l'ont déjà fait, ce qui n'a pas posé de problème. J'y suis donc favorable même si aujourd'hui il n'y a pas la majorité des 2/3 pour faire adopter cette mesure qui nécessite un vote du Congrès (Sénat et Assemblée nationale).

Patrice Prat (PS)
3^e circonscription

Je considère que le contexte politique actuel est extrêmement difficile et tendu. La priorité doit être mise sur les sujets économiques et sociaux car c'est sur ces dossiers qu'il y a urgence et que les Français sont les plus inquiets. Les sujets sociétaux ont été au cœur de notre action, notamment avec le vote de la loi sur le mariage pour tous. Il importe désormais de consacrer toute notre énergie à l'emploi, la lutte contre le chômage et au retour de la croissance. Il s'agit donc, pour vous répondre précisément, d'une question d'opportunité politique.



Témoignage

Eva Engberg est Française. Mais aussi Danoise. Elle a en effet acquis la nationalité par le mariage, après seulement quelques mois. C'était en 1959. La politique de naturalisation des deux pays de l'époque lui a permis de conserver les deux nationalités, ce qui ne serait plus possible aujourd'hui. Ancienne interprète au Parlement européen, elle a eu envie de se fixer et de s'impliquer davantage dans la vie de la cité. Elle a été élue pour la première fois à Vers-Pont-du-Gard en 2008. Et sa double nationalité lui a même permis de devenir adjointe au maire, en charge de la communication. « Il y a des trésors culturels, agricoles, des paysages magnifiques et une authenticité qui m'ont conquise dans le Gard. J'ai eu envie de m'investir pleinement pour ce territoire. Quant à la communication, c'est un domaine qui m'intéresse énormément et je suis ravie de pouvoir informer la population sur notre action et sur la vie associative très riche de notre village, qu'il est important de valoriser ».

Et même si, en tant que Française, Eva Engberg a pu participer à toutes les élections depuis 1959, elle s'est réjoui, en tant que Danoise, de l'ouverture du droit de vote aux étrangers communautaires depuis 2001. « Quand on n'a pas ce droit de vote, on peut se sentir un peu exclu, ce qui est dommage, surtout quand on est impliqué dans la vie locale par ailleurs ». Pour cette raison, Eva Engberg est, à titre personnel, plutôt pour l'ouverture du droit de vote et d'éligibilité à tous les étrangers pour les élections locales. D'autant qu'elle constate, par l'expérience du Danemark qui a déjà acté ce droit, que tout se passe très bien. Elle avoue que son expérience d'élue locale lui a « beaucoup appris. J'ai pris conscience que la commune avait beaucoup de champs de compétences et que les élus sont soumis à beaucoup de contraintes dont on n'a pas forcément conscience ».

